

Les sujets évoqués en conseil municipal du 11 octobre 2011

Renouvellement de convention de mise à disposition de services

Le CM approuve la nouvelle convention de mise à disposition des services entre la mairie et la communauté de communes pour tout ce qui concerne l'accueil de loisirs.

Rapport des commissions communales

1) Voirie : En ce qui concerne l'éclairage public, existence de problèmes rue Rouget le Braconnier, rue de la Fraternité et dans le lotissement du Clos des Cosses.

2) Sport : La construction des vestiaires au complexe sportif est évoquée. Il est souhaité que l'étude prévue au budget primitif 2011 soit lancée avant la fin de l'année (faire appel à un maître d'oeuvre pour élaboration du projet définitif).

3) Bâtiments : La question de l'alarme au groupe scolaire devra être revue.

4) Espace multimédia : Démarrage de l'activité du CyberBase avec un premier groupe déjà formé.

Numérotation des rues

Les rues des hameaux de Doucé, Saint Germain et du Porage seront numérotées début 2012.

Dénomination d'une rue

Accord donné à l'unanimité pour entériner le choix du nom de «rue des Ecoles» pour l'accès au groupe scolaire «Maurice Ludard», à l'école privée Notre Dame et à l'espace multimédia.

Taxe d'Aménagement

Les réformes des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et de la fiscalité ont été présentées par la DDT. Sur ce dernier point, la taxe d'aménagement devra être mise en place et se substituer aux autres taxes (TLE, TDCAUE) à compter du 1er mars 2012.

Questions diverses

En raison des problèmes de stationnement devant la boulangerie, le café des Sports et le magasin Cath'Couture, il est envisagé d'installer des barrières devant ces magasins.

Tarifification de l'assainissement

Par souci d'équité entre les usagers raccordés au service d'assainissement collectif, il est proposé de facturer les foyers avec peu ou sans consommation d'eau selon les tarifs suivants pour la facturation 2011.

- Foyer de 1 personne : consommation minimum de 20 m³ , soit **10,80 €**

- Foyer de 2 personnes : consommation minimum de 40 m³ , soit **21,60 €**

- Foyer de 3 personnes et + : consommation minimum de 60 m³ , soit **32,40 €**

- Abonnement fixe par foyer : **60 €**

- Tranche de 0 à 150 m³ : 0,54 € le m³ et au-delà de 150 m³ : **0,52 € le m³**

- La taxe de modernisation des réseaux est proposée à un montant forfaitaire de **13,50 € par foyer**.

Construction de la station d'épuration

Le CM valide un nouveau planning et autorise monsieur le Maire à lancer un nouvel appel d'offres.